Termes de référence de l’évaluation finale

INTRODUCTION

Conformément aux politiques et procédures de suivi et d’évaluation du PNUD et du FEM, tous les projets de moyenne ou grande taille soutenus par le PNUD et financés par le FEM doivent faire l’objet d’une évaluation finale à la fin de la mise en œuvre. Ces termes de référence (TOR) énoncent les attentes d'une évaluation finale (TE) du Projet d’Aires Marines Protégés (AMP).

Tableau de résumé du projet

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Titre du projet : |  | | | | | |
| ID de projet du FEM : | | 3216 (PMIS#) |  | | *à l’approbation (en millions USD)* | *à l’achèvement (en millions USD)* |
| ID de projet du PNUD : | | 00071584 (Atlas#)  4049 (PIMS#) | Financement du FEM : | | 980.000 | 980.000 |
| Pays : | | Djibouti | Financement de l’agence d’exécution/agence de réalisation : | | 200.000 | 200.000 |
| Région : | | RBAS | Gouvernement : | | 400.000 | 200.000 |
| Domaine focal : | | Biodiversité | Autre : | | 420.000 | 420.000 |
| Objectifs FA, (OP/SP) : | | Biodiversité | Cofinancement total : | | 1.020.000 | 820.0000 |
| Agent d’exécution : | | MUHE | Coût total du projet : | | 2.00.0000 | 1.800.000 |
| Autres partenaires participant au projet : | |  | Signature du DP (Date de début du projet) : | | | 09/02/2010 |
| Date de clôture (opérationnelle) : | Proposé :  31/12/2015 | | Réel :  31/12/2015 |

Objectif et portée

Djibouti a fait de la préservation de l’environnement une priorité soutenue par des engagements à l’échelle nationale et internationale qui, se sont traduits, ces dernières années, par l’adoption de texte de lois et d’outils institutionnels ainsi que la ratification de plusieurs Conventions Internationales. Toutefois, l’application effective de cet arsenal juridico institutionnel souffrirait de certaines contraintes dont entre autres : l’insuffisance des ressources humaines et matérielles, la faiblesse du mécanisme de coordination et de mobilisation des parties prenantes.

La biodiversité marine a Djibouti  est très riche, Djibouti  abrite cinq espèces de tortues marines, la baleine à bosse (Megaptera novaeangliae) et la Baleine bleue (Balaenoptera musculus) se trouvent également dans les eaux du Djibouti, ainsi que les requins baleines (rhincodon typus) d’autres espèces marines d'intérêt spécial tel que le Dugong (Dugong dugon). Le pays possède aussi des récifs coralliens ainsi qu’une mangrove d’importance globale pour la biodiversité.

Des menaces importantes sont identifiés au niveau de la biodiversité marine à Djibouti et incluent :

* dégradation de la zone côtière due à la construction intensive, aux déchets solides et aux rejets liquides menacent le récif corallien, les mangroves et l’équilibre de l’écosystème marin
* pêche intensive et illégal pratiquée (bateaux étrangers, pêcheurs Yéménites et Somaliens) menacent la population de requins, la population d’holothurie, la population de tortue de mer et la biodiversité marine
* dégradation marine due au trafique marin commercial et aux bateaux de plaisance menacent le récif corallien, les mangroves et l’équilibre de l’écosystème marin
* ensablement des dunes menant a la disparition de la mangrove
* espèces envahissantes (rats, prosopice, étoiles de mer, chiens) fragilisent l’écosystème marin

Le projet Aires Marines Protégées (AMP) vise à établir une gestion efficace des Aires Marines Protégées (AMP) à Djibouti s’articulera sur 4 composantes inter-reliées. La durée prévue du projet est de 5 ans, et mettra à contribution l’expertise et le soutien technique et financier de plusieurs partenaires nationaux et internationaux, avec une attention particulière à la création de mécanismes de réplication future des résultats à l’échelle nationale.

**Composante 1: Cadre légal et politique des Aires Marines Protégées (AMP)**

Cette composante permettra aux institutions concernées par la gestion des AMP à Djibouti d’établir des mécanismes institutionnels et la coordination intersectorielle DES activités de développement, notamment celles qui pourraient menacer la biodiversité marine et les AMP, telles que les projets de construction, de développement de tourisme et de trafic marin. La Délimitation et démarcation des AMP, l’appui technique aux études d’évaluation de l'impact sur l'environnement des activités dans les AMP, la pêche illégale et le trafic maritime constituent un volet important de cette composante

**Composante 2: Structures de gestion efficace et financièrement durable des AMP au niveau central et local**

Cette composante permettra à la DATE d’établir les structures de gestion nécessaires aux deux niveaux central et local, assurant la gestion efficace et la durabilité financière des 3 AMP. La mise en place des équipe des opérationnelles de suivi au niveau central et local, la formulation des plans de gestion, et les mesures prioritaires pour la conservation de la biodiversité ont partie de cette composante.

**Composante 3: Financement pour les AMP**

Ce volet apportera appui à l’implication active des communautés locales dans un système participatif permettant un accès direct et l’appropriation des ressources. L’autonomisation des communautés locales pour leur permettre d’identifier et mettre en œuvre les actions génératrices de revenu en se basant sur l’utilisation durable des ressources des AMP. Des mécanismes de partenariat entre les deux secteurs privé et public sont également privés.

**Composante 4: Coordination et gestion du projet**

Le Projet est mis en œuvre par le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire (MHUEAT), notamment sa Direction de l’Aménagement du Territoire et de l’Environnement (DATE). Une coordination étroite avec les ministères impliqués dans les AMP, tels que les Ministères de Tourisme, Agriculture et les Force Maritime Nationale, sera implorée. Le programme sera géré par une Unité de Gestion du Projet qui sera responsable de la coordination, et les aspects logistiques et administratifs du Projet, dont la surveillance et l’évaluation.

L’évaluation finale sera menée conformément aux directives, règles et procédures établies par le PNUD et le FEM comme l’indique les directives d’évaluation du PNUD pour les projets financés par le FEM. Elle portera sur le volet les aires marines protégées

Les objectifs de l’évaluation consistent à apprécier la réalisation des objectifs du projet et à tirer des enseignements qui peuvent améliorer la durabilité des avantages de ce projet et favoriser l’amélioration globale des programmes du PNUD.

Approche et méthode d'évaluation

Une approche et une méthode globales[[1]](#footnote-1) pour la réalisation des évaluations finales de projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM se sont développées au fil du temps. L’évaluateur doit articuler les efforts d’évaluation autour des critères de **pertinence, d’efficacité, d’efficience, de durabilité et d’impact**, comme défini et expliqué dans les [directives du PNUD pour la réalisation des évaluations finales des projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM](http://web.undp.org/evaluation/documents/guidance/GEF/GEF-TE-Guide_FRE.pdf). L'évaluateur doit développer une série de questions spécifiques couvrant chacun de ces critères en déclinant la liste générique dans l'Annexe C de ces termes de référence, suite à des consultations avec le bureau d pays du PNUD et le Conseiller Technique Régional PNUD-FEM , et soumettre le tableau dans le cadre de la méthodologie proposé ainsi que dans le rapport initial d'évaluation et le rapport final en annexe

L’évaluation doit fournir des informations factuelles qui sont crédibles, fiables et utiles. L’évaluateur doit adopter une approche participative et consultative garantissant une collaboration étroite avec les homologues du gouvernement, en particulier avec le point focal opérationnel du FEM, le bureau de pays du PNUD, l’équipe chargée du projet, le conseiller technique du PNUD-FEM et les principales parties prenantes. L'évaluateur devrait effectuer une mission sur le terrain à Djibouti y compris aux différentes sites du projet et zones protégées*.* Les entretiens auront lieu au minimum avec les organisations et les particuliers suivants :

* PNUD : Représentant Résident, DRR, l'Unité Environnement, et le Conseiller Technique Régional du FEM
* L’agence d’exécution : directeur, experts, unités concernées
* L’équipe du projet, le chef de projet, l'équipe technique et administrative.
* Les ministères/départements clés  du gouvernement (Agriculture, Transport, Tourisme etc…)
* Le comité de pilotage
* Le point focal opérationnel du FEM
* Les ONG et les communautés engagées dans le projet :
* Le CERD
* Les opérateurs dans le secteur du tourisme

L’évaluateur passera en revue toutes les sources pertinentes d’information, telles que le descriptif de projet, les rapports de projet, notamment le RAP/RMP et les autres rapports, les révisions budgétaires du projet, l’examen à mi-parcours, les rapports sur l’état d’avancement, les outils de suivi du domaine focal du FEM, les dossiers du projet, les documents stratégiques et juridiques nationaux et tous les autres documents que l’évaluateur jugera utiles pour cette évaluation fondée sur les faits. Une liste des documents que l’équipe chargée du projet fournira à l’évaluateur aux fins d’examen est jointe à l’[annexe B](#_TOR_Annex_B:) des présents termes de référence.

Critères d'évaluation et notations

Une évaluation de la performance du projet, basée sur les attentes énoncées dans le cadre logique/cadre de résultats du projet ([Annexe](#_TOR_Annex_A:) A) qui offre des indicateurs de performance et d’impact dans le cadre de la mise en œuvre du projet ainsi que les moyens de vérification correspondants, sera réalisée. L’évaluation portera au moins sur les critères de **pertinence, efficacité, efficience et durabilité.** Des notations doivent être fournies par rapport aux critères de performance suivants. Le tableau rempli doit être joint au résumé d’évaluation. Les échelles de notation obligatoires sont inclus dans l'[annexe D.](#_TOR_Annex_D:)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Notes d'évaluation :** | | | |
| **1 Suivi et évaluation** | ***Notation*** | **2 A*gence d’exécution/agence de réalisation*** | ***Notation*** |
| Conception du suivi et de l’évaluation à l’entrée |  | Qualité de la mise en œuvre par le PNUD : agence de réalisation |  |
| Mise en œuvre du plan de suivi et d’évaluation |  | Qualité de l’exécution : agence d’exécution |  |
| Qualité globale du suivi et de l’évaluation |  | Qualité globale de la mise en œuvre et de l’exécution |  |
| **3 Evaluation des résultats** | ***Notation*** | **4 Durabilité** | ***Notation*** |
| Pertinence |  | Ressources financières |  |
| Efficacité |  | Sociopolitique |  |
| Efficience |  | Cadre institutionnel et gouvernance |  |
| Note globale de la réalisation du projet |  | Environmental |  |
|  |  | Probabilité globale de la durabilité |  |

Financement/cofinancement du projet

L’évaluation portera sur les principaux aspects financiers du projet, notamment la part de cofinancement prévue et réalisée. Les données sur les coûts et le financement du projet seront nécessaires, y compris les dépenses annuelles. Les écarts entre les dépenses prévues et réelles devront être évalués et expliqués. Les résultats des audits financiers récents disponibles doivent être pris en compte. Les évaluateurs bénéficieront de l’intervention du bureau de pays (BP) et de l’équipe de projet dans leur quête de données financières pour compléter le tableau de cofinancement ci-dessous, qui sera inclus dans le rapport d’évaluation finale.

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Cofinancement  (type/source) | Propre financement du PNUD (en millions USD) | | Gouvernement  (en millions USD) | | Organisme partenaire  (en millions USD) | | Total  (en millions USD) | |
| Prévu | Réel | Prévu | Réel | Prévu | Réel | Prévu | Réel |
| Subventions |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Prêts/concessions |  |  |  |  |  |  |  |  |
| * Soutien en nature |  |  |  |  |  |  |  |  |
| * Autre |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Totaux |  |  |  |  |  |  |  |  |

Intégration

Les projets financés par le PNUD et soutenus par le PNUD sont des éléments clés du programme de pays du PNUD, ainsi que des programmes régionaux et mondiaux. L’évaluation portera sur la mesure dans laquelle le projet a été intégré avec succès dans les priorités du PNUD, y compris l’alignement sur le Plan Stratégique, l’atténuation de la pauvreté, l’amélioration de la gouvernance, la prévention des catastrophes naturelles et le relèvement après celles-ci et la problématique hommes-femmes.

Impact

Les évaluateurs apprécieront dans quelle mesure le projet atteint des impacts ou progresse vers la réalisation de ceux-ci. Parmi les principales conclusions des évaluations doit figurer ce qui suit : le projet a-t-il démontré: a) des progrès vérifiables dans l'état écologique, b) des réductions vérifiables de stress sur les systèmes écologiques, ou c) des progrès notables vers ces réductions d'impact. [[2]](#footnote-2)

Conclusions, recommandations et enseignements

Le rapport d’évaluation doit inclure un chapitre proposant un ensemble de conclusions, de recommandations et d’enseignements.

Modalités de mise en oeuvre

La responsabilité principale de la gestion de cette évaluation revient au bureau de pays du PNUD à Djibouti et au gouvernement. Le bureau de pays du PNUD ou le gouvernement contactera les évaluateurs en vue de garantir le versement en temps opportun des indemnités journalières à l’équipe d’évaluation et de finaliser les modalités de voyage de celle-ci dans le pays. L’équipe de projet sera chargée d’assurer la liaison avec l’équipe d’évaluateurs afin d’organiser des entretiens avec les parties prenantes et des visites sur le terrain, ainsi que la coordination avec le gouvernement, etc.

Calendrier d’évaluation

L’évaluation durera au total 14 jours ouvrables selon le plan suivant :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Activité** | Durée | Date d’achèvement |
| **Préparation** | 03 jours | *Flexible, Aout, septembre* |
| **Mission d’évaluation** | 7 jours | *Flexible, Aout, septembre* |
| **Projet de rapport d’évaluation** | 02 jours | *Flexible, Aout, septembre* |
| **Rapport final** | 2 jours | *Flexible, Aout, septembre* |

Produits livrables en vertu de l'évaluation

Les éléments suivants sont attendus de l’équipe d’évaluation :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Produits livrables | Table des matières | Durée | Responsabilités |
| **Rapport initial** | L’évaluateur apporte des précisions sur le calendrier et la méthode | Au plus tard deux semaines avant la mission d’évaluation. | L’évaluateur envoie au BP du PNUD |
| **Présentation** | Conclusions initiales | Fin de la mission d’évaluation | À la direction du projet, BP du PNUD |
| **Projet de rapport final** | Rapport complet, (selon le modèle joint) avec les annexes | Dans un délai de trois semaines suivant la mission d’évaluation | Envoyé au BP, examiné par le CTR, le service de coordination du programme et les PFO du FEM |
| **Rapport final\*** | Rapport révisé | Dans un délai d’une semaine suivant la réception des commentaires du PNUD sur le projet | Envoyé au BP aux fins de téléchargement sur le site du CGELE du PNUD. |

\*Lors de la présentation du rapport final d’évaluation, l’évaluateur est également tenu de fournir une « piste d’audit », expliquant en détail la façon dont les commentaires reçus ont (et n’ont pas) été traités dans ledit rapport.

Composition de l'équipe

L'équipe d'évaluation sera composée d'un évaluateur international qui possède une expérience antérieure. Le consultant sélectionné ne doit pas avoir participé à la préparation ou à la mise en œuvre du projet et ne doit pas avoir de conflit d’intérêts avec les activités liées au projet.

L’évaluateur international  aura la responsabilité générale pour l’évaluation finale et pour la production des résultats attendus. Il/elle rapportera techniquement et administrativement au bureau du PNUD à Djibouti.

* Sera responsable des taches suivantes :
  + guider et gérer l’évaluation y compris la mission de terrain, en coordination avec le bureau pays du PNUD et l’équipe de projet ;
  + assurer que l’évaluation satisfait les standards pour les évaluations finales du PNUD-FEM dans toutes les dimensions ;
  + définir la méthodologie de l'évaluation (collecte et analyse de données, etc.) ;
  + préparer le projet de rapport début
  + définir la division du travail dans l'équipe d'évaluation ;
  + diriger les entretiens et les analyses pertinentes (sur la stratégie, les résultats atteints, partenariats, etc.) ;
  + préparer la présentation des résultats provisoires lors de la mission de terrain ;
  + préparer le projet de rapport d'évaluation ;
  + réviser et finaliser le rapport d'évaluation.
* Devra posséder :
  + formation universitaire dans un domaine pertinent (gestion environnementale, biologie / écologie, sciences naturelles, sciences sociales ou économiques)
  + 7ans minimum d'expérience professionnelle internationale pertinente, y compris des connaissances techniques solides dans les domaines des aires marines protégées, notamment la conservation de la biodiversité et/ou la gestion des ressources naturelles ;
  + une expérience antérieure avec les méthodologies de suivi et d’évaluation axées sur les résultats ;
  + une connaissance et/ou expérience du PNUD et du FEM, y compris des stratégies et des politiques d’évaluation et de suivi pertinentes ;
  + une compétence dans la gestion adaptative appliquée dans l’évaluation des projets internationaux de gestion des ressources naturelles ;
  + des compétences analytiques démontrées ;
  + une bonne maîtrise et capacité de communication du français, de l'anglais et si possible de l’arabe.

Le consultant sera recruté par le Gouvernement et le PNUD participera à l'identification et à la sélection.

Code de déontologie de l'évaluateur

Les consultants en évaluation sont tenus de respecter les normes éthiques les plus élevées et doivent signer un code de conduite (voir Annexe E) à l’acceptation de la mission. Les évaluations du PNUD sont menées en conformité avec les principes énoncés dans les [« Directives éthiques de l'UNEG pour les évaluations »](http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines)

Modalités de paiement et spécifications

*(le présent échéancier de paiements est donné à titre indicatif et doit être complété par le BP et le conseiller technique du PNUD-FEM selon leurs procédures habituelles de passation de marchés)*

|  |  |
| --- | --- |
| % | Étape |
| *10 %* | Suite à la presentation et l’approbation de rapport initial |
| *40 %* | Suite à la présentation et l’approbation du 1ER projet de rapport d’évaluation finale |
| *50 %* | Suite à la présentation et l’approbation (par le BP et le CTR du PNUD) du rapport d’évaluation finale définitif |

Processus de candidature

Les candidats pour le Consultant International et le Consultant National sont invités à envoyer un dossier de candidature en version électronique au bureau du projet, à l’attention de l'Unité de Gestion du Projet [housseinrirach@yahoo.fr](mailto:housseinrirach@yahoo.fr)

Le dossier de candidature devra être envoyé au plus tard le 30 juillet 2014 , et devra contenir:

* Une lettre de motivation
* Un curriculum vitae complet et à jour, en français, avec contacts e-mail et téléphone.
* Une offre technique / méthodologique, de 5-10 pages maximum.
* Une offre financière, indiquant le coût total de la mission (y compris les frais/indemnités quotidiennes et les frais de déplacement) qui seront détaillées conformément au [modèle joint à la Lettre de manifestations d’intérêt](http://procurement-notices.undp.org/view_file.cfm?doc_id=29916).
* Un profil de la compagnie en cas d’appartenance à des entreprises.

Annexe A : CADRE LOGIQUE DU PROJET

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Le projet permettra la réalisation de l’effet suivant tel que définis dans le Plan d’Action du Programme de Pays**  Meilleure capacité de gestion du processus environnementale et de ressources naturelles | | | | | |
| **Indicateurs Programme du Pays :**  Projets communautaires initiés (aires marines, gestion durable des sols), mécanismes de gestion de ressources naturelles établis au niveau communautaire | | | | | |
| **Effets Plan Stratégique PNUD. Principal Résultat : Intégrer la dimension planification environnementale et énergétique dans le processus de développement.** | | | | | |
| **Objectifs stratégique et programme du FEM:** Catalyser le Durabilité des Systèmes des Aires Protégées | | | | | |
| **Applicable GEF Expected Outcomes:** | | | | | |
| **Applicable GEF Outcome Indicators:** | | | | | |
|  | **Indicteurs** | **Ligne de base** | **Cibles**  **A la fin du projt** | **Source de vérification** | **Risques et hypothèses** |
| **Objectif du projet[[3]](#footnote-3)**  **Etablir une gestion efficace des Aires Marines Protégées (AMP) à Djibouti** | Une surface de 27,500 ha d’AMP est efficacement gérée  Les analyses de « Reef check » sont stabilisées | Pas de gestion au niveau des AMP  Mesures de base de 2002, 2004, 2006, 2008 | Les AMP sont gérées efficacement | Statut de mise en œuvre des plans de gestion des AMP  Analyses Reef check | La stabilité est maintenue dans le pays et dans les AMP |
| **Résultat 1[[4]](#footnote-4)**  **Cadre légal et politique des** **Aires Marines Protégées (AMP)** | La mesure de renforcement des capacités au niveau des politiques des AMP augmente de 6% a 50%  Délimitation et démarcation légale des AMP | Mesures de base de 6%  Pas de délimitation et de démarcation légale des AMP | Mesure cible de 50%  Une délimitation et démarcation légale des AMP | La mesure de renforcement des capacités est appliquée lors de l’évaluation de mi-parcours et finale  Gazette Officielle | Le gouvernement accepte d’allouer les propriétés publiques comme AMP |
| **Résultat 2**  **Structures de gestion efficace et financièrement durable des AMP au niveau central et local** | L’outil de mesure de l’efficacité de gestion (METT) augmente à un niveau normal autour de 40%  L’outil de mesure de la durabilité financière augmente a 50% | Mesures de base:  - Sept Frères: 17%  - Musha and Maskhali: 18%  - Haramous: 18 %  Mesure de base de 0% | Mesure cible de 40%  Mesure cible de 50% | Evaluation de mi-parcours et finale.  Evaluation de mi-parcours et finale | Le gouvernement accepte l’allocation de tarifs usager pour la gestion des AMP  Un fond pour les AMP est établi similaire au “Fond d’Entretien Routier” |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultat 3**  **Financement pour les AMP** | Nombre de nouvelles initiatives économiques basées sur l’utilisation durable des ressources des AMP  Directives et standards concernant le tourisme responsable adoptés par les tours opérateurs | Pas d’initiatives économiques basées sur l’utilisation durable des ressources des AMP  Pas de directives et standards | Plusieurs initiatives économiques basées sur l’utilisation durable des ressources des AMP  Directives et standards concernant le tourisme responsable adoptés par les tours opérateurs | Evaluations de faisabilité économiques  Analyse des leçons et expériences acquises au cours du projet | Les autorités centrales et locales continuent a coopérer pour la gestion des AMP  Le secteur privé est engagé dans ses responsabilités environnementales |
| **Résultat 4**  **Gestion et coordination du projet** | Création de l’Unité de Gestion du Projet (UGP)  Establishment du système de suivi et évaluation  Niveau d’exécution du projet sur la base des plan de travail et plans budgétaires annuels | Pas d’Unité de Gestion du Projet (UGP)  Pas deEstablishment du système de suivi et évaluation  Plan de travail et plans budgétaires annuels | Création de l’Unité de Gestion du Projet (UGP)  Establishment du système de suivi et évaluation  Niveau d’exécution du projet satisfaisant | Evaluation de mi-parcours et finale.  Plan de travail et plans budgétaires annuels  Rapports techniques et financiers annuels | Suivi et evaluation continu |

Annexe B : Liste des documents à examiner par les évaluateurs

1. Document du Programme d’Aires Marines Protégées de Djibouti ;
2. Rapport d’EIES ;
3. Rapport de l’étude de caractérisation des quatre AMP ;
4. Rapport de proposition de délimitation des AMP à travers des points GPS et UTM ;
5. Etude de réalisation des cartes des AMP ;
6. Rapports des ateliers de formation ;
7. Les rapports de KAI MARINE SERVICES ;
8. Rapports annuels 2013 ; 2014
9. Rapport du forum régional sur la concertation et la dégradation de la mangrove au niveau de l’AMP de Sept Frères.
10. Les rapports d’activités sur l’état d'avancement du projet, rapports et comptes rendus de missions au niveau des zones concernées par le projet (2012, 2013, 2014 et 2015) ;
11. Rapport du Plan de suivi des recommandations de l'audit 2013 et 2014 ;
12. PIIR APR 2013, 2014 ;
13. Terminal les outils de suivi par domaine d’intervention du FEM

Annexe C : Questions d'évaluation

Cette matrice d'évaluation doit être entièrement complété / modifié par le consultant et inclus dans le rapport initial et comme une annexe au rapport d’évaluation finale.

| **Critères des questions d'évaluation** | | **Indicateurs** | **Sources** | **Méthodologie** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Pertinence : Comment le projet se rapporte-t-il aux principaux objectifs du domaine focal du FEM et aux priorités en matière d’environnement et de développement au niveau local, régional et national ? | | | | |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| Efficacité : Dans quelle mesure les résultats escomptés et les objectifs du projet ont-ils été atteints ? | | | | | |
|  |  |  |  |  | |
|  |  |  |  |  | |
|  |  |  |  |  | |
| Efficience : Le projet a-t-il été mis en œuvre de façon efficiente, conformément aux normes et standards nationaux et internationaux ? | | | | | |
|  |  |  |  |  | |
|  |  |  |  |  | |
|  |  |  |  |  | |
| Durabilité : Dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques ou environnementaux au maintien des résultats du projet à long terme ? | | | | | |
|  |  |  |  |  | |
|  |  |  |  |  | |
|  |  |  |  |  | |
| Impact : Existe-t-il des indications à l’effet que le projet a contribué au (ou a permis le) progrès en matière de réduction de la tension sur l’environnement, ou à l’amélioration de l’état écologique ? | | | | | |
|  |  |  |  |  | |
|  |  |  |  |  | |

Annexe D : Échelles de notations

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Notations pour l’efficacité, l’efficience, les résultats, le suivi et l’évaluation, note globale de la réalisation du projet, et* a*gence d’exécution/agence de realization:*** | ***Notations de durabilité*** | ***Notations de la pertinence*** |
| 6 Très satisfaisant (HS) : pas de lacunes  5 Satisfaisant (S) : lacunes mineures  4 Modérément satisfaisant (MS) : lacunes modéré  3 Modérément Insatisfaisant (MU) : des lacunes importantes  2 Insatisfaisant (U) : problèmes majeurs  1 Très insatisfaisant (HU) : de graves problèmes | 4 Probables (L) : risques négligeables pour la durabilité | 2 Pertinent (P) |
| 3 Moyennement probable (MP) : risques modérés | 1 Pas pertinent (PP) |
| 2 Moyennement peu probable (MU) : des risques importants  1 Improbable (U) : risques graves |  |
| *Notations supplémentaires le cas échéant :*  Sans objet (S.O.)  Évaluation impossible (E.I.) | | |

Annexe E : Formulaire d’acceptation du code de conduite du consultant en évaluation

**Les évaluateurs :**

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées ;
2. Doivent divulguer l’ensemble des conclusions d’évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l’évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats ;
3. Doivent protéger l’anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations ; Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s’assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu’à leur source. Les évaluateurs n’ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l’évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d’actes répréhensibles pendant qu’ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d’enquêter sur la question. Ils doivent consulter d’autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu’il y a le moindre doute à savoir s’il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d’intégrité et d’honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l’homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s’en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu’une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l’évaluation et en faire connaître l’objet et les résultats d’une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l’évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l’utilisation des ressources de l’évaluation.

**Formulaire d’acceptation du consultant en évaluation[[5]](#footnote-5)**

**Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations Unies**

**Nom du consultant :** \_\_     \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Nom de l’organisation de consultation** (le cas échéant) :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m’engage à le respecter.**

Signé à *lieu* le *date*

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Annexe F : Grandes lignes du rapport d'évaluation[[6]](#footnote-6)

|  |  |
| --- | --- |
| **i.** | Page d’introduction :   * Titre du projet financé par le FEM et soutenu par le PNUD * Nº d’identification des projets du PNUD et du FEM * Calendrier de l’évaluation et date du rapport d’évaluation * Région et pays inclus dans le projet * Programme opérationnel/stratégique du FEM * Partenaire de mise en œuvre et autres partenaires de projet * Membres de l’équipe d’évaluation * Remerciements |
| **ii.** | Résumé   * Tableau de résumé du projet * Description du projet (brève) * Tableau de notations d’évaluation * Résumé des conclusions, des recommandations et des enseignements |
| **iii.** | Acronymes et abréviations  (Voir : Manuel de rédaction du PNUD[[7]](#footnote-7)) |
| **1** | Introduction   * Objectif de l’évaluation * Champ d’application et méthodologie * Structure du rapport d’évaluation |
| **2** | Description et contexte de développement du projet   * Démarrage et durée du projet * Problèmes que le projet visait à régler * Objectifs immédiats et de développement du projet * Indicateurs de base mis en place * Principales parties prenantes * Résultats escomptés |
| **3** | Conclusions  (Outre une appréciation descriptive, tous les critères marqués d’un (\*) doivent être notés[[8]](#footnote-8)) |
| **3.1** | Conception/Formulation du projet   * Analyse ACL/du cadre des résultats (Logique/stratégie du projet ; indicateurs) * Hypothèses et risques * Enseignements tirés des autres projets pertinents (par exemple, dans le même domaine focal) incorporés dans la conception du projet * Participation prévue des parties prenantes * Approche de réplication * Avantage comparatif du PNUD * Les liens entre le projet et d’autres interventions au sein du secteur * Modalités de gestion |
| **3.2** | Mise en œuvre du projet   * Gestion adaptative (modifications apportées à la conception du projet et résultats du projet lors de la mise en œuvre) * Accords de partenariat (avec les parties prenantes pertinentes impliquées dans le pays/la région) * Commentaires provenant des activités de suivi et d’évaluation utilisés dans le cadre de la gestion adaptative * Financement du projet * Suivi et évaluation : conception à l'entrée (\*), mise en œuvre (\*), et évaluation globale (\*) * Coordination au niveau de la mise en œuvre et de l’exécution avec PNUD (\*) et le partenaire de mise en œuvre (\*) et questions opérationnelles |
| **3.3** | Résultats des projets   * Résultats globaux (réalisation des objectifs) (\*) * Pertinence(\*) * Efficacité (\*) * Efficience (\*) * Appropriation par le pays * Intégration * Durabilité : les ressources financières (\*), sociopolitique (\*), cadre institutionnel et gouvernance (\*), l'environnement (\*), et probabilité globale de la durabilité (\*) * Impact |
| **4** | Conclusions, recommandations et enseignements   * Mesures correctives pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation du projet * Mesures visant à assurer le suivi ou à renforcer les avantages initiaux du projet * Propositions relatives aux orientations futures favorisant les principaux objectifs * Les meilleures et les pires pratiques lors du traitement des questions concernant la pertinence, la performance et la réussite |
| **5** | Annexes   * TdR * Itinéraire * Liste des personnes interrogées * Résumé des visites sur le terrain * Liste des documents examinés * Tableau des questions d’évaluation * Questionnaire utilisé et résumé des résultats * Formulaire d’acceptation du consultant en évaluation * Annexée dans un fichier séparé: piste d'audit * Annexée dans un fichier séparé: Terminal les outils de suivi par domaine d’intervention du FEM |

Annexe G : Formulaire d'autorisation du rapport d'évaluation

*(à remplir par le BP et le conseiller technique du PNUD-FEM affecté dans la région et à inclure dans le document final)*

Rapport d’évaluation examiné et approuvé par

Bureau de pays du PNUD

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

CTR du PNUD-FEM

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Annex H: TE Report audit trail

The following is a template for the evaluator to show how the received comments on the draft TE report have (or have not) been incorporated into the final TE report. This audit trail should be included as an annex in the final TE report.

**To the comments received on (*date*) from the Terminal Evaluation of (*project name*) (UNDP *PIMS #)***

*The following comments were provided in track changes to the draft Terminal Evaluation report; they are referenced by institution (“Author” column) and track change comment number (“#” column):*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Author** | **#** | **Para No./ comment location** | **Comment/Feedback on the draft TE report** | **TE team response and actions taken** |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

1. Pour de plus amples informations sur les méthodes, lire le chapitre 7 du [Guide de la planification, du suivi et de l’évaluation axés sur les résultats de développement](http://www.undp.org/evaluation/handbook), à la page 163 [↑](#footnote-ref-1)
2. Un outil utile pour mesurer les progrès par rapport aux impacts est la méthode ROtI (Review of Outcomes to Impacts) mise au point par le Bureau de l'évaluation du FEM :  [ROTI Handbook 2009](http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/M2_ROtI%20Handbook.pdf) [↑](#footnote-ref-2)
3. *Objective (Atlas output) monitored quarterly ERBM and annually in APR/PIR* [↑](#footnote-ref-3)
4. *All outcomes monitored annually in the APR/PIR. It is highly recommended not to have more than 4 outcomes.* [↑](#footnote-ref-4)
5. www.unevaluation.org/unegcodeofconduct [↑](#footnote-ref-5)
6. Le rapport ne doit pas dépasser *40* pages au total (en excluant les annexes). [↑](#footnote-ref-6)
7. Manuel de style du PNUD, Bureau des communications, Bureau des partenariats, mis à jour en novembre 2008 [↑](#footnote-ref-7)
8. Voir l’annexe D pour plus d’explications sur les notations. [↑](#footnote-ref-8)